

Nos 145-146

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
PUBLICATION MENSUELLE

Le Conseil national d'Éducation

(NATIONAL COUNCIL OF EDUCATION)

PAR

C.-J. MAGNAN, de la Société Royale du Canada

Étude tirée du *Canada français*
et de l'*Enseignement primaire*

Prix : 25 sous

MONTREAL
L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction :
SECRÉTARIAT DE L'É. S. P.
1075, RUE RACHEL

Administration :
L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

TOUS DROITS RÉSERVÉS

HN

31

E34

v. 145-146

PRÉFACE

LA « troisième conférence sur l'éducation », convoquée par le National Council of Education du Canada, aura lieu à Montréal vers le milieu d'avril prochain. La première de ces conférences eut lieu à Winnipeg, en 1919, la seconde à Ottawa, en 1922. C'est dans ces réunions que se constitua définitivement le Conseil national d'éducation, dont le secrétaire et l'inspirateur fut toujours le major Alfred Ney, arrivé d'Angleterre immédiatement après la guerre.

Le but avoué de ce conseil, c'est de mettre plus d'uniformité dans l'enseignement au Canada, c'est surtout de former l'esprit civique des Canadiens, de cultiver, comme ils disent, un Canadian citizenship commun à tous les habitants de notre pays. Parmi les moyens d'y arriver on a proposé la création d'un organisme central siégeant à Ottawa, subventionné par le gouvernement fédéral, communiquant avec les départements provinciaux qui dirigent l'instruction publique. Cette création fut empêchée jusqu'ici par l'opposition des provinces, surtout celle de Québec, qui veulent conserver jalousement la pleine autonomie que la Constitution du Canada leur accorde dans la direction de l'enseignement.

Les tentatives des promoteurs de cette centralisation ont été exposées dans des articles que l'École sociale populaire se fait un devoir de reproduire dans la série de ses brochures. Certes, nous ne nous opposons pas à ce que des hommes compétents se réunissent pour discuter des questions d'éducation; mais s'il s'agit de modifier sensiblement nos méthodes d'enseignement ou d'orienter la formation civique de notre

jeunesse, il est bon de savoir qui nous y engage et quel but on veut atteindre. Les articles de M. C.-J. Magnan nous aideront à mieux connaître nos interlocuteurs. Il est possible que ceux-ci aient renoncé à certains projets, qu'ils aient modifié certaines vues; mais il est possible aussi qu'ils n'aient modifié que leur manière et leur langage. La connaissance de leurs agissements passés nous ferait alors mieux saisir le sens de leurs démarches actuelles.

Il est important d'être averti. En éducation, comme le remarque avec justesse M. Magnan, il est des complaisances et des concessions qui sont absolument interdites. Le zèle des orateurs du National Council à dénoncer le particularisme provincial en éducation, à prôner l'uniformité des programmes et des diplômes, ne nous paraît pas tendre uniquement au progrès de la pédagogie canadienne. Ce progrès ne nous fait pas peur: depuis vingt ans surtout, la province de Québec s'est familiarisée avec lui, elle le désire et le poursuit constamment. Nous ne refusons pas, non plus, de collaborer avec des hommes étrangers à notre milieu: leur expérience, leurs vues, leurs conseils peuvent nous être utiles. Nous ne craignons pas davantage de livrer à l'observation des visiteurs nos maisons d'éducation, nos méthodes d'enseignement, les résultats que nous obtenons. Ces examens, auxquels des écoles canadiennes-françaises ont été fréquemment soumises, surtout dans les provinces anglaises, ont généralement tourné à notre honneur. Si nos ressources matérielles sont moindres par contre notre goût de la discipline, notre fidélité aux bonnes traditions, notre connaissance des tentatives faites ailleurs, suppléent au luxe de l'outillage et à la richesse des édifices.

Mais s'il est question d'uniformiser des méthodes pédagogiques, nous entendons bien qu'on respecte certains principes fondamentaux, qu'on n'oublie pas que l'éducation doit tenir compte de la nature des enfants et que, par suite,

la pédagogie ne peut être identique chez des peuples dissemblables. C'est le cas des Canadiens anglais et des Canadiens français. Nous avons reçu, nous, et nous recevons encore de France la théorie de l'enseignement, les manuels, les exercices d'application, les moyens d'émulation, la forme des épreuves, tout ce qui caractérise une méthode pédagogique. Les Anglo-Canadiens, eux, s'inspirent des Anglais et des Américains. Leur enseignement est plus positif que le nôtre, il embrasse plus de faits et de connaissances pratiques. Nous sommes persuadés que notre système est plus rationnel; les Anglo-Canadiens préfèrent leurs méthodes. Si l'on doit uniformiser, de quel côté inclinera-t-on? Qui fera les sacrifices? Dans quelle mesure? Et pourquoi? Formulera-t-on une pédagogie nouvelle adaptée au tempérament commun de tous les Canadiens? Mais ce tempérament commun n'existe pas. Vouloir le former par des procédés pédagogiques nous paraît une entreprise impossible et peu sage: c'est la pédagogie qui se plie au caractère, non le caractère à la pédagogie.

De même, si l'on veut créer un patriotisme canadien, il faudra s'entendre sur ce que peut être notre patriotisme. Ce sentiment ne se commande pas, il est naturel, comme l'amour des parents dont il dérive. Il y a chez nous deux patriotismes principaux, comme il y a deux races principales. Ni l'une, ni l'autre, ne veut renoncer à son patriotisme natif; il serait imprudent de le leur demander. Qu'on prêche à tous une tolérance raisonnée pour les concitoyens d'origine différente, la chose est opportune; mais est-ce bien là tout ce qu'on veut de nous?

Qu'on nous permette de le dire: si les conférences précédentes du National Council n'avaient d'autre but que de discuter des méthodes d'enseignement, de « formuler un idéal canadien d'éducation », on a fort maladroitement alarmé les esprits par des déclarations intempestives; mais si,

comme il semble bien, on a poursuivi et l'on poursuit encore un but politique, une centralisation, un impérialisme dont les Canadiens français ne veulent pas et auquel la plupart des Anglo-Canadiens ont peine à renoncer, nous pouvons prédire tout de suite que la conférence de Montréal n'aura pas plus de succès que les autres. Toutes les conférences du monde ne nous persuaderont pas que nous sommes misled et misinformed, le conseil lui-même ne réussira jamais à nous faire voir how innocuous it is, pour employer les expressions dont on se servit naguère. D'ailleurs, les personnages clairvoyants qui accueilleront nos visiteurs ne manqueront pas de le leur faire comprendre, et nous nous applaudirons, pour notre part, d'avoir contribué par la présente publication à leur enlever toute illusion à ce sujet.

É. S. P.

— 9 mars 1926



Le Conseil national d'Éducation

(Le Canada français, décembre 1922)

Plusieurs fois déjà, nous avons dénoncé le projet d'un Bureau fédéral d'éducation. Ce projet remonte assez loin puisqu'à la troisième réunion de la *Dominion Educational Association* tenue à Halifax, en août 1898,¹ il fut proposé par feu J.-M. Harper, alors inspecteur des *High Schools* de la province de Québec.² A la quatrième réunion, qui eut lieu à Ottawa en 1901, la question d'un Bureau fédéral fut remise sur le tapis par le même H. Harper, sous le titre cette fois de « Bureau national d'Instruction publique ». ³ A cette réunion, M. Boucher de LaBruère, alors surintendant de l'Instruction publique de Québec, s'opposa énergiquement à la création d'un Bureau d'éducation à Ottawa. ⁴

Au « comité des vœux » nous combattîmes également le projet, et, devant l'attitude ferme et résolue des délégués de Québec, la proposition d'un Bureau fédéral fut retranchée du feuilleton du jour. ⁵ M. de LaBruère sut dire au Dr Harper, qu'en proposant de nouveau son projet

1. La première réunion eut lieu à Montréal en 1892 et la seconde à Toronto, en 1895.

2. Cf. *The Dominion Educational Association: The Minutes of Proceedings with addresses and papers of the Third Convention of the Association held at Halifax, N. S.* Halifax, 1900. Aussi *L'Enseignement primaire*, 1901-02, p. 82.

3. Cf. *L'Enseignement primaire*, 1901-02, pp. 16, 22, 80, 82, 140.

4. *Ibid.* 5. *Ibid.*

d'un Bureau d'éducation à Ottawa, il n'était pas sans savoir qu'en cherchant à faire prévaloir cette opinion, « il combattait les idées de la majorité des habitants de la province de Québec, et froissait les sentiments des catholiques qui tiennent à contrôler leurs propres écoles et ne désirent nullement, en matière d'éducation, l'immixtion du pouvoir fédéral, en dehors des limites tracées par la constitution du pays ». ¹

Et cette constitution dit clairement, à l'article 93: « Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, etc. »

En s'opposant au projet Harper, l'honorable M. de LaBruère n'exprimait pas sa seule opinion personnelle, mais aussi celle du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de Québec. En effet, à sa séance de mai 1899, ce Comité avait adopté, à l'unanimité, la résolution suivante, proposée par l'honorable juge F. Langelier et appuyée par Mgr Laflamme, ancien recteur de l'Université Laval:

« Que ce Comité, après avoir pris communication, à la demande du Surintendant, du mémoire que le Comité exécutif de l'Association d'éducation du Dominion désire présenter au premier ministre du Canada, pour lui demander la création d'un département d'éducation sous le contrôle du pouvoir fédéral, est d'avis que la création d'un tel département fédéral n'est ni constitutionnelle, ni désirable. » ²

Cette attitude courageuse, nette et tranchée du Comité catholique, avait été provoquée par une démarche du Comité exécutif de la *Dominion Educational*

1. *L'Enseignement primaire*, 1901-02, p. 82, et *Dominion Educational Association: The Minutes of Proceedings*, etc., etc., Ottawa, 1901, p. 76.

2. Procès verbal de la séance du Comité catholique, tenue le 3 mai 1899, publié dans *L'Enseignement primaire* de juin 1899, volume de 1898-99, p. 580.

Association, démarche faite auprès de Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada (1899). En effet, un mémoire avait été présenté à Sir Wilfrid et à ses collègues en faveur de la création, au siège du gouvernement fédéral, d'un nouveau département du service civil, celui d'un Bureau d'éducation.¹

Où les promoteurs de ce Bureau en avaient-ils trouvé l'idée? Dans le mémoire ci-dessus mentionné, il était dit: *In the United States, a Bureau similar to that which we ask you to consider was established nearly twenty years ago... etc.*²

C'est donc aux États-Unis que l'on avait emprunté l'idée d'un Bureau fédéral, et le Bureau de Washington était le modèle d'après lequel on voulait établir un département de l'éducation à Ottawa. On sait maintenant les tendances centralisatrices du Bureau de Washington, qui est l'instigateur de toutes les mesures destinées à enlever aux différents États de la république voisine le contrôle de l'éducation. A la Conférence de Winnipeg, le délégué de la Saskatchewan, M. Kennedy, proposa de substituer le mot *Department* au mot *Bureau* parce que, disait-il: *At the present time there is before Congress what is known as the Smith-Towner Bill, providing for a Department of Education, etc.*³ M. Kennedy a prétendu qu'un tel département à Ottawa n'amoinrirait en rien l'autonomie des provinces, pas plus que le département de l'éducation de Washington n'amoinrirait les droits des États de l'union américaine. Mais cette prétention vaut bien peu si l'on songe qu'un département de l'édu-

1. Cf. *Éducation et Constitution* (Appendice A), par Boucher DE LABRUIÈRE, Montréal, Librairie Beauchemin, 1904.

2. *Ibid.*

3. *Report of the Proceedings of the National Conference, etc., etc.*, Winnipeg, 1919⁴ p. 118.

cation à Ottawa ne saurait être créé pour ne rien faire, et que tout ce qu'il fera en matière scolaire le sera nécessairement au détriment des provinces.

Deux ans après la tentative du Comité exécutif de la *Dominion Educational Association*, auprès du premier ministre du Canada, en 1901, le principal de l'École normale McGill,¹ M. Robbins, proposa devant la même association réunie à Ottawa la création d'un Conseil spécial chargé de reviser les diplômes accordés par les écoles normales et les bureaux d'examineurs des différentes provinces. Le but de cette revision était de permettre aux diplômés d'obtenir un certificat ou brevet de capacité qui leur donnerait le droit d'enseigner dans toutes les parties du Canada.²

On voit d'ici le mécanisme du piège centralisateur, dont on aurait confié le maniement au Bureau fédéral suggéré par M. Harper. L'uniformité des brevets aurait amené l'uniformité des programmes d'examens et nécessairement l'uniformité d'enseignement par tout le Canada: c'était la destruction du régime scolaire de la province de Québec, régime français et catholique, pour les neuf-dixièmes de sa population.

La défaite du projet Harper mit en déroute celui de M. Robbins.

Mais les partisans de la centralisation scolaire à Ottawa, aussi bien que les adeptes de la contrainte scolaire à Québec, sont tenaces. Aussi bien, à la neuvième

1. Cf. *Éducation et Constitution*, de M. DE LABRUÈRE, au chapitre troisième: Projet Robbins.

2. A la récente réunion de la *Canadian Educational Association*, réunion tenue à Ottawa, les 1^{er}, 2 et 3 novembre 1922, on a ressuscité le projet Robbins. Résumant les comptes rendus des journaux sur ce sujet, *L'Action catholique* de Québec du 3 novembre, disait: « La *Canadian Educational Association*, réunie en session à Ottawa, insiste beaucoup sur le projet cher à son cœur, d'établir un diplôme étalon unique, pour les instituteurs de l'enseignement primaire dans tout le Canada. »

convention de la persévérante *Dominion Educational Association*, tenue à Ottawa le 31 janvier 1917, le vénérable et sympathique Dr Mackay, surintendant de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, réveilla la question du *Federal Bureau of Education*. Plusieurs orateurs prirent part à la discussion. M. G.-F. White, d'Ottawa, appuya fortement le projet d'un Bureau fédéral, et alla jusqu'à dire: « *I feel that the time has now come when we can well make a further movement towards having such an offer to help education over the whole country; and I do think that this representative meeting is one that might be done.* » ¹

L'honorable M. Delâge, surintendant de l'Instruction publique de Québec, présent à la réunion, comme son prédécesseur, l'honorable M. de LaBruère, s'opposa fortement au projet d'un Bureau fédéral d'éducation. M. Delâge rappela la résolution du Comité catholique adoptée en 1899 et exprima l'idée fort juste que le projet était inconstitutionnel, vu l'article 93 de l'Acte de la Confédération de 1867. Et le surintendant de Québec de conclure: « *The reasons given against the Bureau still existing, and being still the same, I do not see any reason for concurring in its creation.* » ²

Après les tentatives de 1898, 1901 et 1917, il semblait que la question du Bureau fédéral fût à jamais enterrée. Loin de là, elle fut de nouveau exhumée en 1919, et cette fois le metteur en scène était, apparemment, un Anglais d'Angleterre, un gentilhomme de bonne éducation, fort aimable et tout à fait sympathique, le major Ney. Arrivé au Canada en 1910, M. Ney retourna en Europe lors de la grande guerre de 1914, où il passa cinq ans dans

1. *Dominion Educational Association, Proceedings, etc., etc., 1917, Ottawa, p. 50.*

2. *Ibid., pp. 56-57.*

l'armée. Revenu au Canada en 1919, il organisa, — en vertu de quel mandat, on ne l'a jamais su, — la Conférence de Winnipeg (octobre 1919), d'où est sorti le *National Council of Education*, avec le major F.-J. Ney, comme secrétaire.

Cette Conférence de Winnipeg fut tenue avec éclat sous le titre de « Conférence nationale d'éducation », les 20, 21 et 22 octobre 1919. Les gouvernements de chaque province avaient été invités à envoyer les délégués à Winnipeg. Celui de Québec fut représenté par l'honorable M. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, et MM. G.-W. Parmelee et J.-N. Miller, secrétaires du même département.

Avant de relater ce qui s'est passé à la Conférence de Winnipeg, il importe de citer ici ce que *The Educational Review*, de Moncton, N.-B., disait du Conseil national d'éducation et du Bureau fédéral, dans son numéro de janvier 1922. Cette revue nous révèle aussi le bailleur de fonds du *National Council of Education: The Rotary Club*. Laissons plutôt parler notre confrère de Moncton:

« *The National Council of Education, which held its first meeting in Winnipeg, on October 1919, is planning another meeting to be held at Toronto, during Easter week, 1923. It will be remembered that the former meeting was financed in large part by the Rotary Club of Winnipeg. The expense of the Toronto meeting are to be defrayed by the Toronto Rotary Club.*

« *This organization, although not vested with any administrative powers by the Dominion Government, is the only organization aside from the Teachers Federation which claims to have a nation-wide interest in education. The Federal Government has declared its belief in a national aid toward education by its grants for Elementary Agriculture and Technical Education. Because of certain clauses*

*in the North America Act it is not possible for a Canadian Educational Bureau to be formed by the Federal Government. It is the hope of many public spirited citizens that an amendment to the act will soon be added so that education throughout Canada may be subsidized by the Federal Government, and the Provincial Education Boards provided with the information and inspiration which such a National Bureau might yield. It is not necessary nor desirable that such a Federal Bureau should attempt in any way to dictate to the province, but more money is necessary and some organization needed which will formulate and represent the Canadian ideal of education. »*¹

Cette révélation de la revue pédagogique de Moncton est conforme au vote de remerciement consigné dans le *Report of the Proceedings of the National Conference*, etc., de Winnipeg, p. 123. Voici cette résolution: *Resolved that this Conference tenders its most hearty thanks to, etc... the various Rotary Clubs of the Dominion in securing their financial support for this National Conference and also to the congregation of Augustine Church for releasing their pastor for this purpose.*

A la page 10 des Appendices du même document, on constate, au chapitre des recettes de la Conférence que le *Rotary* a versé \$27,570.13 à la caisse des organisateurs de la Conférence de Winnipeg.²

On a remarqué la suggestion du confrère anglais, concernant l'amendement à l'Acte de la Confédération, afin de permettre au gouvernement fédéral de s'intéresser directement à l'éducation dans chaque province, par l'entremise du fameux Bureau national ou fédéral.

1. *The Educational Review*, January 1922, pp. 108 et 122.

2. Voici les *Rotary Clubs* qui ont souscrit en faveur de la Conférence de Winnipeg: ceux de Charlottetown, Calgary, Edmonton, Fort Williams, Halifax, Hamilton, Lethbridge, London, Medecine Hat, Ottawa, Saskatoon, Sault-Sainte-Marie, Victoria, Winnipeg.

C'est bien là l'esprit qui animait les organisateurs de la Conférence de Winnipeg.¹

Dans *L'Enseignement primaire* de janvier 1920, M. J.-N. Miller, secrétaire français du département de l'Instruction publique de Québec, et délégué à la Conférence de Winnipeg, a publié une relation précieuse de ce qui s'est passé à ladite Conférence.

La persistante question du Bureau fédéral revint sur le tapis et voici ce que dit M. Miller à ce sujet :

« La question de l'établissement d'un Bureau fédéral d'éducation a aussi été mise à l'étude au Comité des résolutions, et la majorité s'est déclarée favorable à l'adoption de ce projet.

« Lorsque cette résolution demandant la création d'un Bureau fédéral a été soumise à l'approbation de l'assemblée générale, il s'est élevé une longue discussion, et je crois qu'elle aurait été adoptée sans l'intervention habile de M. Parmelee qui a réussi à faire remettre l'étude de la question à une séance subséquente. A la réunion suivante, M. Parmelee a parlé de nouveau et proposé un amendement qui a été accepté par la majorité. Par cet amendement, la question est remise pour étude au Bureau de direction de l'Association d'Éducation. Le R. P. McMahon, jésuite, recteur du collège classique de la ville de Régina, a aussi contribué largement, par

1. Dans un article intitulé : « A propos d'écoles nationales », publié dans *L'Enseignement primaire* de septembre 1918, nous avons cité cette opinion du *Star* de Montréal (24 juillet 1918) : « Ce qui est grandement à désirer au Canada, c'est l'établissement d'étalons fédéraux d'efficacité, et en matière d'instruction publique et en matière d'hygiène. »

La même idée revient sous la plume du rédacteur de *The Educational Review*, déjà citée. Voici ce que dit le confrère dans son numéro d'octobre 1922 : *We hope to soon see the Teachers' Unions of all the Provinces affiliated with the Canadian Teachers' Federation. The Canadian Teachers need uniform training and qualifications, licenses good for any Province, pensions non forfeitable by removal to other Provinces, but payable pro rata in each province according to number of years taught in each, and, above all, an esprit de corps that will effectually prevent any unfair dealing within their own ranks.*

un discours très écouté, à empêcher l'adoption de la résolution relative à l'établissement d'un Bureau d'éducation à Ottawa, et nous devons lui en être reconnaissants.

« L'honorable M. Delâge est aussi intervenu au sujet de cette même question en produisant le document qui suit :

« En ma qualité de surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, je vous demande, M. le président, d'enregistrer mon opposition et mon prolêt contre la résolution demandant l'établissement d'un Bureau fédéral d'éducation, parce que je considère que la création d'un tel Bureau serait inconstitutionnelle, contre l'esprit et la lettre de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, laquelle accorde des droits exclusifs aux provinces pour tout ce qui se rapporte à l'éducation. Je considère aussi cette mesure inutile en ce qui concerne la province de Québec, parce que nous avons ici un Bureau des statistiques très bien organisé et qui donne entière satisfaction. Enfin cette mesure n'est pas désirable, parce que l'établissement d'un tel Bureau conduirait à la violation de la Constitution de notre pays et serait un empiètement sur l'autonomie des provinces en matière d'éducation. En agissant comme je le fais présentement, je suis convaincu de servir les vrais intérêts de ma province et du Canada tout entier. »

Il convient de citer aussi quelques-unes des courageuses paroles prononcées par M. le Dr Parmelee, secrétaire anglais du département de l'Instruction publique de Québec :

« If you pass that resolution, you are asking for a Bureau of Education, which shall become the supervisor, critic of the most minute regulations and laws that any Province in this Dominion can possibly make. If it does not do that it is a useless creation. I very strongly protest against the

resolution itself, and if it is in order for me to do so, I move that this resolution be laid on the table to be considered three years from now. » ¹

Le vœu de M. Parmelee fut accepté.

Une fois de plus, l'attitude digne et ferme des délégués de Québec avait réussi à écarter le projet de centralisation scolaire à Ottawa, lequel projet a pour but évident la création de l'école dite *nationale* d'après un programme unique pour tout le Canada, école qui serait nécessairement neutre et anglicisante. Et M. Ney, lui-même l'instigateur de la Conférence de Winnipeg, le père du *National Council of Education* a clairement formulé cette idée devant le club *Kiwanis*, à Montréal, en juillet 1920. Parlant du discours du major Ney, *La Patrie* du 17 juillet disait :

« Le major F.-J. Ney, secrétaire du Conseil national d'éducation, portant la parole à un dîner du club *Kiwanis*, à Montréal, a, suivant l'expression de la *Gazette*, présenté un fort plaidoyer en faveur d'un système national d'instruction publique, qui ferait disparaître le système provincial existant, mettrait fin à la mésintelligence entre l'Est et l'Ouest et au provincialisme que cultive fatalement le système actuel. »

Après s'être demandé quel titre avait M. Ney pour intervenir dans « nos affaires éducationnelles » et prétendre enseigner aux Canadiens « que leur système scolaire est faux et préjudiciable aux intérêts nationaux », après cinq années seulement de séjour au Canada, *La Patrie* ajoute :

« Et M. Ney s'exclame : « L'éducation qui ne forme pas à la citoyenneté n'est pas une éducation. Par suite,

1. *Report of the Proceedings of the National Conference on Character Education, etc.*, Winnipeg, 1919, p. 119.

ce Conseil national s'est organisé dans l'espoir de faire éventuellement adopter un système national d'instruction publique qui déracinera les préjugés existants entre l'Est et l'Ouest et conduira à l'unité nationale. »

La Presse du 16 juillet protesta aussi contre les théories du major Ney, et *Le Devoir* du 26 du même mois, sous la signature de M. Omer Héroux, mit ses lecteurs en garde contre ce projet du major Ney. D'après la *Gazette* du 16 juillet, page 5, colonne 2, M. Héroux résuma le discours du major Ney, citant au préalable les titres explicatifs utilisés par le grand organe anglais de Montréal; voici quelques-uns de ces titres: *Favored National Education scheme; Present System only tends to Emphasize Provincial Differences, said Major F. J. Ney, M. C.; Education which does not Train for Citizenship No Education at all; View of N. C. L. Secretary.*¹ Et dans le texte de la *Gazette*, justifiant les titres ci-dessus, on lisait:

« Le major F.-J. Ney, M. C., secrétaire du *National Council of Education*, a présenté hier, au lunch hebdomadaire du *Kiwanis Club*, à l'hôtel Queen, un fort plaidoyer en faveur d'un système national d'éducation afin de se débarrasser du système provincial actuel (*in order to get away from the present provincial system*) avec ses difficultés entre l'Est et l'Ouest et son indéniable culture d'idées provinciales. »²

Et plus loin la *Gazette* ajoutait: « Parlant pour le *National Council of Education*, le major Ney exprime l'espoir que le *Kiwanis Club*, le *Rotary Club*, et autres institutions similaires l'aideront à établir au Canada un système national d'éducation au lieu du système actuel provincial et fait de morceaux, qui ne tend qu'à sou-

1. Voir *The Gazette* du 16 juillet 1920, et le *Devoir* du 26 du même mois.

2. Traduction du *Devoir*, 26 juillet 1922. Voir aussi *L'Enseignement primaire* de septembre 1920, p. 6.

ligner les différences de province à province ...*to establish for Canada a national system of education, instead of the present piecemeal and provincial system which only tends to emphasize provincial differences.* » ¹

En conclusion de cette citation de la *Gazette*, M. Héroux disait : « Rendons-nous bien compte — ce texte de la *Gazette* nous y invite opportunément — que l'adversaire ne désarme jamais, et prenons simplement les moyens d'opposer à l'inévitable assaut une résistance qui ne se lasse point, une résistance surtout qui ne s'endorme jamais. » ²

En toute loyauté pour M. Ney, nous devons dire que les protestations unanimes des journaux français de la province de Québec contre son discours au *Kiwanis Club*, l'obligèrent à déclarer que son projet du Bureau fédéral ne comportait pas nécessairement l'amointrissement des droits des provinces en matière d'éducation. Nous croyons bien que M. Ney était sincère en protestant de ses bonnes intentions, mais il ne put nier l'exactitude des rapports des journaux, le lendemain de son discours. Et malgré ses paroles rassurantes, il importait de surveiller l'horizon et de préparer la « résistance » dont parlait M. Héroux dans l'article ci-dessus mentionné.

Cette résistance ne s'est point lassée, en effet, et récemment l'honorable secrétaire de la province, M. Athanase David, l'a prouvé d'une façon péremptoire, aux applaudissements de ses compatriotes et de tous les Canadiens soucieux du respect de la Constitution de 1867. Nous reparlerons dans un instant de la récente et ferme attitude de M. David, sur le projet d'un Bureau

1. *Le Devoir*, 26 juillet 1920. 2. *Ibid.*

fédéral, attitude qui a mérité à l'honorable secrétaire de la province les félicitations de toute la presse canadienne-française.

Avant de parler de la récente réunion de Toronto, où le projet d'un Bureau fédéral a été de nouveau remis au jour, je crois nécessaire de rappeler ici une réunion similaire qui eut lieu à Québec fin d'octobre et commencement de novembre 1920.¹

Convoqués à Ottawa sur l'initiative du major Ney, les surintendants et les sous-ministres de l'éducation des différentes provinces du Canada se réunirent dans la capitale fédérale le 26 octobre 1920. Le but de la réunion était double: l'étude des *statistiques scolaires* et l'*enseignement technique*. Les promoteurs de la convention cherchèrent à faire agréer le principe de la centralisation des statistiques scolaires et celui de la coopération du gouvernement central dans la formation des professeurs des écoles techniques. Aucun projet définitif ne fut arrêté et la présence de MM. Delâge, Parmelee et Miller, du département de l'Instruction publique de Québec, ne contribua pas peu à faire renoncer au projet de la fédération des statistiques scolaires. Les représentants des provinces ayant exprimé le désir de se rendre à Québec, une invitation officielle ne tarda pas à les convier dans la cité de Champlain. Les délégués représentaient les provinces suivantes: la Colombie Anglaise, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-Édouard. Le major Ney, secrétaire du Conseil national d'éducation, faisait aussi partie de la délégation. Ces visiteurs distingués furent l'objet d'une cordiale et sympathique réception de la part des officiers

1. Pour les détails de cette importante réunion, voir *L'Enseignement primaire* de décembre 1920.

du département de l'Instruction publique et du gouvernement de Québec. Ils furent conduits dans plusieurs maisons d'éducation, écoles, etc.

Le 6 novembre, le major Ney fit part de ses impressions sur le système scolaire de Québec, impressions transmises à tous les journaux du pays par l'agence de la presse canadienne. Parlant au nom des délégués, M. Ney disait :

« Leur visite de la province de Québec leur a permis de constater que votre système d'éducation est de beaucoup le meilleur et qu'il devrait servir de modèle à celui des autres provinces, et cette remarque a été faite plus d'une fois au cours de la visite par des membres de la délégation. » ¹

Dans *L'Enseignement primaire* de décembre 1920, nous fîmes la relation de la visite des surintendants et des sous-ministres de l'Instruction publique des provinces anglaises à Québec. Qu'il nous soit permis de citer ici un paragraphe de cette relation :

« Au cours des réunions des délégués avec les officiers du département de l'Instruction publique de Québec, il n'y eut pas de délibérations officielles, mais un échange de vues très amicales sur les relations qui pourraient s'établir entre les départements d'éducation des différentes provinces de la Confédération. Unanimement, les surintendants et les sous-ministres des provinces anglaises se rallièrent fortement à l'attitude des représentants de Québec, laquelle attitude se résume dans cette formule : « Les provinces doivent garder jalousement leur autonomie scolaire, telle que définie par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. » Ils se montrèrent aussi jaloux de l'indépendance des provinces en matières scolaires

1. Voir le *Chronicle*, de Québec, du 6 novembre 1920; *L'Action catholique* du même jour et *L'Enseignement primaire* de décembre 1920.

que les représentants de Québec. C'est une constatation que nous avons recueillie avec bonheur, car l'attitude des délégués anglo-canadiens en faveur du *statu quo* refroidira le zèle des tenants d'un Bureau fédéral d'éducation et constituera un obstacle formidable à la réalisation de ce projet centralisateur. »

C'est là un fait consolant — et il s'est répété récemment à Toronto — la majorité des surintendants et des sous-ministres de l'éducation des diverses provinces est opposée au Bureau fédéral.

Et durant leur séjour à Québec, ces personnages distingués entendirent, de la bouche même du premier ministre de Québec, M. Taschereau, une déclaration catégorique qui dut les confirmer singulièrement dans leur conviction qu'il faut renoncer à tout projet de centralisation scolaire à Ottawa. L'honorable M. Taschereau prononça les paroles suivantes au dîner offert aux délégués par le gouvernement de Québec :

« Si je comprends bien, votre réunion d'Ottawa n'avait d'autre objet que de servir la cause de l'instruction publique en créant un sentiment d'émulation entre chacune de nos provinces. Jamais il n'est entré dans vos desseins de travailler de longue main à l'établissement en Canada d'un régime scolaire uniforme qui enlèverait tout caractère aux deux races qui constituent notre pays et mettrait fin à une initiative et à une concurrence des plus bienfaisantes. La clef de voûte de notre Confédération se trouve dans l'attribution à chaque province d'une autonomie complète en ce qui concerne l'instruction publique, et le jour où l'on portera atteinte à ce qui nous tient unis, tout l'édifice national s'écroulera. »

Le premier ministre termina ses remarques par les fières paroles qui suivent :

« Puisque vous êtes venus à Québec, pour observer ce qui existe en fait, je vous invite, Messieurs, à bien voir si nos écoles paroissiales et nos institutions catholiques, en s'employant constamment à inculquer du caractère et de l'idéal à la race canadienne-française, n'apportent pas un élément de force à l'âme du peuple canadien et ne la préparent pas de la meilleure façon à tenir le grand rôle réservé à notre pays sur le continent américain. »

Le projet d'un Bureau fédéral semblait heureusement abandonné. Il le fut, en réalité, par la plupart des représentants attitrés des différents départements d'éducation du pays. Mais quelqu'un n'y avait pas renoncé, évidemment, puisque le 30 octobre 1922, il était encore soumis à une réunion des ministres, surintendants et sous-ministres de l'Instruction publique, réunion tenue sur l'invitation du premier ministre d'Ontario. Le major Ney assistait à la conférence, agissant comme secrétaire. La conférence fut présidée par M. Grant, ministre de l'éducation d'Ontario. La plupart des provinces canadiennes étaient représentées à Toronto, où le gouvernement de Québec, sur les instances réitérées de M. Drury, avait délégué l'honorable M. Athanase David, secrétaire de la province; l'honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique; M. G.-W. Parmelee, secrétaire anglais du département de l'Instruction publique de Québec, et M. C.-J. Simard, sous-secrétaire de la province.

Les délégués de Québec furent reçus avec la plus grande cordialité par le premier ministre et les autorités scolaires de Toronto.

A la séance du 30 octobre, le projet d'un Bureau fédéral fut habilement ramené par le président de l'Université de Toronto, Sir Robert Falconer: ce bureau n'aurait qu'un caractère consultatif. M. Drury exprima

aussi le vœu que le dit Bureau n'exercerait aucun contrôle sur l'organisation scolaire des provinces. Enfin, le major Ney, l'instigateur du mouvement centralisateur, suggéra que l'actuel *National Council of Education* pourrait être avantageusement remplacé par un Bureau national, qui jouirait du prestige accru de l'appui de toutes les provinces. La manœuvre de M. Ney, pour habile qu'elle fût, ne prit pas les délégués de Québec par surprise.

Ce fut M. David, secrétaire de notre province, qui parla au nom du gouvernement de Québec et, disons-le, au nom de tous les Canadiens français.¹ M. David, avec courage et dignité, repoussa en termes catégoriques toute idée tendant à nous conduire vers le système dit *National School*.

Comme nous écrivons une page d'histoire, il importe de faire parler ici un témoin de Toronto même, le *Mail and Empire* du 31 octobre. Le passage suivant, tiré d'un compte rendu paru dans ce journal, fixe les cadres du débat provoqué à la conférence de Toronto:

« *Sir Robert Falconer introduced the project to the gathering and emphasized that the Bureau would operate only in an advising capacity. Hon. Dr. Cody, in an address which followed, also conceded that the Bureau would have no actual control of policies, but he was certain, nevertheless, that a national policy of education could be fostered by its work.*

« *Major Ney supplied a resume of the work of the present National Council of Education, which is supported by*

1. Unanimement, toute la presse canadienne-française loua chaleureusement l'honorable M. David pour son attitude ferme et digne, devant les ministres, surintendants et sous-ministres de l'éducation, réunis à Toronto, les 30 et 31 octobre 1922. *L'Action catholique*, *Le Soleil*, *Le Devoir*, *L'Événement*, *Le Droit*, *La Presse*, *La Patrie*, pour ne mentionner que les quotidiens, ont approuvé hautement l'attitude énergique prise par l'honorable secrétaire de la province vis-à-vis le projet d'un Bureau fédéral de l'éducation.

voluntary contributions¹ and which has its headquarters in Winnipeg. This organization, he declared, was at present functioning with extreme success as a clearing house for educational information of all kinds. The idea of the Bureau (Bureau national), therefore, was that it should incorporate the work of the present National Council, and that it should have the added prestige of being supported by the various provinces.

« Hon. L.-A. David, Minister of Education for Quebec,² was inclined to view the research phase of the proposed Bureau as the only one which would justify it. The dissemination of information, he believed, could be handled best by each Province itself. If, furthermore, one central body were to answer inquiries concerning educational matters in Canada generally, the impression might be created that Canada had one central system of education.

« The Quebec Minister — and he was supported in his views by the gathering generally — was most emphatic in his insistence upon guarding against any form of organization that savored of central control. In virtue of this attitude, he offered a resolution which declared all the Provinces to uphold Provincial autonomy as the cardinal principle of educational administration. »

L'honorable M. David développa la thèse de l'autonomie scolaire des provinces, conformément à l'Acte de 1867, avec dignité, modération, mais fermeté. Au cours de ses remarques, fréquemment applaudies, le secrétaire de la province rendit hommage au clergé

1. N'oublions pas ici que, d'après *The Educational Review* et les minutes de la Conférence de Winnipeg, c'est le *Rotary Club* de Winnipeg qui a financé la Conférence de 1919, et que c'est le *Rotary Club* de Toronto, qui pourvoira aux frais de la prochaine conférence du *National Council of Education*.

2. Le *Mail* fait ici erreur, il n'y a pas de ministre de l'Instruction publique à Québec, mais un surintendant de l'Instruction publique. L'honorable M. David est le secrétaire de la province, ministre dont relève le département de l'Instruction publique devant la législature.

canadien et fit connaître ce que la province de Québec doit à ses prêtres et à ses religieux.

Comme conclusion de son discours, M. David soumit la proposition suivante, appuyé par l'honorable M. MacGregor, de la Nouvelle-Écosse, proposition qui fut adoptée à l'unanimité par la conférence des ministres, surintendants et sous-ministres:

« Que cette Conférence entre ministres et sous-ministres d'éducation des provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Manitoba, Alberta, Saskatchewan et Colombie-Anglaise, se déclare formellement opposée à toute ingérence soit de la part des autorités fédérales ou de la part d'institutions publiques ou privées en matière éducationnelle relevant des seules provinces, hormis dans certains cas particuliers après entente expresse avec les gouvernements concernés. Cette Conférence déclare de plus que l'intérêt national exige que l'éducation demeure sous la juridiction absolue et exclusive des autorités provinciales. »

Voilà un document désormais historique sur lequel nous nous appuierons lorsque la campagne des assimilateurs sera reprise dans un avenir plus ou moins rapproché. On peut être sûr que les tenants de l'*École nationale* et du *Bureau fédéral* n'abandonneront pas le rôle qui leur est imposé on ne sait trop par quelle puissance discrète. Chose certaine, les ennemis de notre système scolaire provincial et confessionnel ne se trouvent pas en nombre dans les différents départements d'éducation du Canada, puisqu'à Québec comme à Toronto ils ont été avec nous pour le maintien intégral de l'autonomie scolaire des provinces, tel que défini par la Constitution de 1867. Ces partisans de l'éducation dite *nationale* se rencontrent parmi des impérialistes qui rêvent non seulement d'un système fédéral d'éducation, mais d'un vaste système impérial.

La résolution de M. David ferme donc la porte au projet d'un Bureau relevant du gouvernement fédéral, et s'oppose en même temps aussi à « toute ingérence de la part d'institutions publiques ou privées en matière éducationnelle relevant des seules provinces ». Cette partie de la résolution David vise le *National Bureau* dont l'idée a été approuvée à la Conférence de Winnipeg, après l'échec du Bureau fédéral.¹ Ce Bureau national ne relèverait pas du gouvernement d'Ottawa, mais il serait établi par le *National Council of Education* créé à Winnipeg en 1919, et dont le major Ney est le secrétaire. Qui ne voit le danger d'un pareil organisme qui, une fois en activité, ne tarderait pas à devenir un département fédéral de l'éducation ? Il suffirait d'une campagne de *clubs* et de presse habilement organisée et déclanchée en temps opportun, pour arriver au but ultime poursuivi: *the National School*.

La province de Québec n'a que faire de ces rêves dangereux. Fidèle à son passé et respectueuse de la Constitution du pays, elle gardera jalousement son système scolaire, où les minorités trouvent justice et protection, et grâce auquel le Canada français poursuit les destinées glorieuses que lui réserve la Providence.

1. On s'est demandé, en certain milieu, comment la résolution David devait s'entendre en ce qui concerne les minorités de langue française vivant dans les provinces anglaises. Dans sa résolution, M. David a eu le soin de dire: « Que cette Conférence... se déclare formellement opposée à toute ingérence de la part des autorités fédérales ou de la part d'institutions publiques ou privées en matière éducationnelle relevant des seules provinces... » On sait que les droits des minorités, garantis par l'Acte de 1867, ne relèvent pas des seules provinces, mais que le gouvernement fédéral peut intervenir pour protéger une minorité frustrée de ses droits scolaires par une législature provinciale. Peuvent intervenir aussi les associations nationales ou religieuses par voie de requête, pétitionnement, etc. D'ailleurs, ne pas oublier que la résolution David vise particulièrement le projet d'un Bureau fédéral d'éducation et non les légitimes revendications des minorités. Cette résolution réserve aussi l'avenir, quant aux subsides fédéraux accordés aux provinces pour encourager l'enseignement agricole, avec l'assentiment de ces dernières.

Le Conseil national d'éducation

(NATIONAL COUNCIL OF EDUCATION)

(Le Canada français, juin, juillet, août 1923)

E projet d'un Bureau fédéral d'éducation, relevant du gouvernement d'Ottawa, a été changé à la Conférence de Winnipeg (1919) en cet autre projet d'un Bureau national d'éducation (*National Bureau of Education*), ne dépendant que du *National Council of Education*.¹

Le projet d'un Bureau fédéral fut cependant sur le point d'être adopté: c'est un fait important à noter. Présent à la Conférence de Winnipeg, M. J.-N. Miller, secrétaire français du département de l'Instruction publique de Québec, a déclaré: « La question de l'établissement d'un Bureau fédéral d'éducation a aussi été mise à l'étude du comité des résolutions, et la majorité s'est déclarée favorable à ce projet. »² Présents aussi à la Conférence, l'honorable M. Delâge et M. le Dr Parmelee s'opposèrent au projet, ainsi que le R. P. McMahon, jésuite. Cette attitude des représentants de Québec fit remettre l'étude de la question à une séance subséquente. A la réunion suivante, le Dr Parmelee proposa, appuyé par M. Black, ce qui suit:

« *That for purpose of educational investigation and as a clearing-house for educational data,*³ *a National Bureau*

1. Créé en 1919 par la Conférence de Winnipeg.

2. *L'Enseignement primaire*, janvier 1920.

3. Déjà le Bureau fédéral de la Statistique, à Ottawa, a établi une section de l'Instruction, publique. C'est de ce bureau que nous venons de recevoir un intéressant

be established under the direction of the National Council of the Conference, and that such Bureau be maintained by voluntary support and such financial assistance as may be given by Provincial and Dominion Governments without any restrictions as to policy. » ¹

Notons immédiatement que la résolution ci-dessus consacre le principe de la coopération de tous les gouvernements provinciaux, en matière scolaire, conjointement avec le gouvernement fédéral.

Après une longue discussion, le vœu Parmelee-Black fut adopté, comme *compromis*, avec l'espoir que les *susceptibilités* de la province de Québec finiraient par s'émousser, lorsque ses représentants auraient goûté aux charmes conquérants du *National Bureau*, charmes dont l'avant-goût est abondamment donné par le *National Council of Education*, qui s'y entend dans l'organisation de vastes Conférences où se déroulent des programmes variés, aussi vagues que captivants.

Mais il ne s'agit pas ici de faire le procès de la Conférence (*National Conference of Education and Citizenship*), qui, en soi, nous serait indifférente, si elle n'avait pas été fondée dans le but évident d'établir, sinon un Bureau fédéral d'éducation, du moins un Bureau national, plus facile à créer aujourd'hui, espère-t-on. C'est là son grand tort. S'il ne s'agissait que de relations amicales entre les autorités scolaires des provinces, je n'aurais rien à dire, sauf à conseiller la prudence vis-à-vis des délégués impérialistes de l'Angleterre et des délégués américains du Bureau d'éducation de Washington. Que

volume de 200 pages près, écrit dans les deux langues officielles, intitulé: *Statistiques de l'Instruction publique au Canada, 1921*. Les renseignements contenus dans cet important document ont été fournis gracieusement au Bureau des Statistiques d'Ottawa, par les différents gouvernements provinciaux. Qu'a-t-on besoin de plus?

1. *The National Council of Education*, Bulletin No 1, p. 5.

l'on veuille donc ne pas se méprendre sur mes intentions, car je comprends la nécessité des relations sociales avec nos compatriotes protestants, dans les domaines économiques, commerciaux, politiques, professionnels, voire sportifs. Mais ces relations ne doivent pas servir de prétexte à une propagande dont le but est de détourner les Canadiens français de leurs aspirations traditionnelles.

Relativement aux sociétés neutres d'un autre ordre, celles où l'on poursuit un but moral, philanthropique ou éducationnel, les catholiques de la province de Québec savent à quoi s'en tenir, depuis le premier concile plénier de Québec, dont les Décrets ont été approuvés par Rome.¹

Je n'insiste pas sur ce point, car mes relations anglo-canadiennes ont toujours été marquées au coin de la plus cordiale loyauté. Si jamais, par impossible, la minorité protestante de notre province était menacée dans le moindre de ses droits, je ne serais pas le dernier à lui accorder le concours de ma modeste influence.

Mais il ne s'agit pas de cela ici.

Voyons plutôt ce que le secondeur du vœu Parmelee, M. Black, de Lethbridge, a dit à Winnipeg, avant la

1. La *Lettre pastorale* des Pères du premier Concile Plénier de Québec, interprète comme suit le décret relatif aux sociétés neutres:

« A côté de ces sociétés formellement condamnées par l'Église, il en existe d'autres sur qui ne pèse pas une pareille condamnation, mais qui doivent être tenues pour suspectes par les catholiques. Ce sont toutes les sociétés d'ordre économique ou moral, qui font profession de neutralité religieuse, ouvrent les rangs aux hommes de toute croyance, mettent toutes les religions sur un pied de complète égalité, et que, pour ces motifs, on appelle sociétés neutres. De telles sociétés ne sont pas nécessairement hostiles à l'Église, il peut même arriver que l'on y affecte une déférence pour la religion catholique, dont les fidèles fournissent les meilleures recrues et les plus gros bénéficiaires.

Mais, ne vous y trompez pas, nos très chers frères, les sociétés neutres sont rarement inoffensives et causent presque toujours de graves préjudices aux catholiques qui

prise du vote. Je cite *intégralement* les paroles de M. Black, dans la langue même dont il s'est servi, car c'est un témoignage de première importance:

« I am on the record as the seconder of this motion. In certain respects that is a preposterous position to be in, for any person who knows me at all intimately knows that I have been advocating a Dominion Bureau for at least twenty years. But I believe in the British principle of compromise. I want to get the Bureau, but I do not believe, Your Grace,¹ we shall get a Bureau if there is a representative speaking against it for two and one-half million people, who, I believe, are misled and misinformed in this regard. If there are two and one-half million people solidly against the establishment of the Bureau, we shall not get it. Whereas if their representatives will swing in behind us, as Mr. Parmelee is willing to do, and will give us an experiment in the Bureau line, we will show how innocuous it is. Let it be supported by Dominion money to the greatest extent possible. Let us show what an Educational Bureau could do in this country, and I have faith, in the time to come, that all fears will be removed, and we shall have a real National Educational Bureau as a function of the Government. But it will not come, and I would be opposed to its coming, until such time as our friends have lost the suspicion that they feel with respect to the Bureau

s'y enrôlent. Le principe de neutralité, qu'on y met en pratique, est un principe faux et extrêmement dangereux. Un catholique ne peut pas admettre que toutes les religions sont égales, puisqu'il sait que la vérité est une, et que cette vérité c'est le Christ vivant dans son Église jusqu'à la consommation des siècles. Cependant, à force de fréquenter les milieux où l'erreur réclame et obtient tous les droits et tous les honneurs de la vérité, à force de respirer l'atmosphère d'indifférence religieuse créée par cette perpétuelle confusion, il finira par en subir l'influence néfaste, et par perdre l'intégrité de sa foi. »

1. Archbishop Malheson, Chancellor of the University of Manitoba et président de la Overseas Educational League.

*at the present time. Therefore, as an agency of compromise, advancing towards the great goal my friend, Professor Coleman, has so eloquently advocated, let us adopt the resolution which has been moved by the representative of Quebec. »*¹

Le représentant de Québec, c'était M. le Dr Parmelee, secrétaire anglais du département de l'Instruction publique de notre province. Pour éviter une mesure extrême, et en toute loyauté pour ses concitoyens Canadiens français, M. Parmelee s'opposa habilement à un Bureau fédéral d'éducation, avec attache politique obligatoire à Ottawa, et suggéra, de bonne foi, sans doute, un Bureau national, sans attache politique obligatoire pour le moment.² La manœuvre réussit et la majorité des délégués de la Conférence de Winnipeg se rallia au projet Parmelee, après avoir entendu M. Black, qui l'appuya à titre de *compromis*, certain qu'en changeant le fusil d'épaule, on parviendrait à faire taire un jour les répugnances catholiques et canadiennes-françaises.

Plusieurs orateurs parlèrent dans le sens de M. Black, et à la grande majorité des membres de la Conférence de Winnipeg, le *National Bureau of Education* apparut comme une heureuse transition qui conduirait tôt ou tard, plutôt *tôt* que *tard*, au Bureau fédéral relevant directement du gouvernement central. Certes, ce n'était pas là, j'en suis sûr, l'intention de notre excellent ami, M. Parmelee, mais c'est le sens et la portée que lui donnèrent les autres orateurs de la Conférence.

1. *Report of the Proceedings of the National Conference, etc., etc.*, Winnipeg, octobre 1919, pp. 128-129.

2. Dans *Le Canada français* et *L'Enseignement primaire* de décembre 1922, nous avons cité les courageuses paroles de M. le Dr Parmelee, s'opposant à la création d'un Bureau fédéral.

En attendant, le Conseil national, du moins c'est le vœu exprimé dans la résolution, serait soutenu financièrement par des contributions volontaires, et particulièrement par le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux, ¹ avec délégués *ad hoc*, formant ledit Conseil. Cette délégation serait nécessairement officielle et formerait un imposant Bureau interprovincial ou national, sans fonctions légales, mais qui ne tarderait pas à devenir une puissance impérative, comme le Bureau d'éducation de Washington est en train de le devenir. ²

A la réunion des ministres et sous-ministres de l'éducation tenue à Toronto, les 30, 31 octobre et 1^{er} novembre 1922, le projet d'un Bureau national tel qu'adopté à Winnipeg, fut de nouveau approuvé: la veille, la courageuse et prudente résolution David, avait été adoptée,

1. Voici à ce sujet la suggestion du major Ney, dans le Bulletin No 1 du *National Council of Education*.

The question of grants by the respective Provinces has not yet been adequately discussed, but in the meantime tentative suggestions are made as follows:

Ontario and Quebec.....	\$5,000 each per annum
Four Western Provinces.....	2,000 » » »
New Brunswick and Nova Scotia.....	1,000 » » »
Prince Edward Island.....	250 per annum

By agreement among the Provinces it is assumed that a grant would be made available by the Dominion Government which might be expected to be not less than \$20,000 per annum, making in all a suggested total of \$40,250,00.

2. Le projet de loi *Towner-Sterling Bill*, présenté pour la troisième fois au Sénat de Washington l'automne dernier, comprend deux parties distinctes: « La création d'un ministère fédéral d'éducation, le vote annuel d'un budget considérable — 100 millions de dollars — destiné à être réparti selon les besoins entre les différents États de l'Union pour promouvoir l'instruction publique ». *L'École et la Vie*, Paris, 25 novembre 1922.

Une propagande énergique en faveur du projet Towner se poursuit dans les revues pédagogiques et les associations. Le *National Education Association* l'appuie de tout son pouvoir. En fait, la grande campagne scolaire américaine est antireligieuse. Le *Journal of Education* de septembre 1922 dit à propos de cette campagne: « Pour qui regarde la situation dans son ensemble, il n'est pas peu étonnant de constater, que ce qui en apparence est une crise financière est en réalité un antagonisme religieux. »

néanmoins.¹ Et à la récente réunion à Toronto (2 au 8 avril 1923) de la *National Conference on Education and Citizenship*, organisée par le *National Council of Education*, on a réaffirmé le vœu de Winnipeg. *Le Droit* d'Ottawa, qui avait un représentant à Toronto, dit dans son numéro du 5 avril, pages 1 et 7: « M. Vincent Massey, le président, a souhaité la bienvenue à tous les délégués et leur a assuré l'hospitalité de Toronto. Les délégués de 600 organisations d'éducation différentes sont actuellement réunis dans la capitale ontarienne.

« Parlant de la proposition faite par le Conseil d'établir un Bureau interprovincial d'éducation, il a déclaré que l'intention était de donner une *directive unique*, mais non de ramener toutes les méthodes d'éducation à un même moule. »²

Une *direction unique*. C'est bien là, en effet, le but ultime que se proposent les fondateurs du *National Council of Education*, d'où est sorti, naturellement, à défaut du Bureau fédéral, momentanément remisé, le *National Bureau*, comme la fleur sort du bouton.

Une *direction unique*: Voyons plutôt.

Dans le *Bulletin No 1* du *National Council of Education*, bulletin préparé par le secrétaire même de ce Conseil, le major Ney, nous lisons, page 6:

« *The Conference thus went on record that such a Bureau was urgently needed if Canadian education were to keep*

1. Le paragraphe que voici, emprunté au vœu adopté à la réunion des ministres et sous-ministres d'éducation tenue à Toronto, en octobre 1922, vœu réaffirmant celui de Winnipeg, dit les fonctions du Bureau national d'éducation, et entre autres: *Such other functions as may be delegated to it from time to time by the common consent of all the Provincial Departments of Education.* Voilà qui est bien vague.

2. *The Gazette*, 5 avril, page 9, dit aussi: *The meeting this morning reaffirmed a resolution passed by the Council of Winnipeg, in 1919, that an interprovincial Bureau of education be established. The executive of the council was instructed to give effect to this resolution.*

abreast of educational development throughout the world, and if sympathetic cooperation between the Provinces was to be secured to the end that Education might serve a National and not merely a Provincial purpose.

« Educating a Nation is the task of a Nation is generally accepted as being beyond dispute, and at the present time it may undoubtedly be urged that the two greatest needs of Canadian education, is the crystalization or evolution of a Canadian purpose or ideal, and some central agency through which this may be made articulate. If Canada is to maintain the position won during the late war, as the leading Dominion of the Empire, and a nation among nations — the spirit of unity which characterized her then must obtain in the task of reconstruction. To realize a nationality beneficial to herself and to her neighbors she must obviously so broaden her sympathies that there will remain no barriers between East and West or between race and creed. This in itself is the essential condition on which the peace of the world rests today as at no time in its history. »

Une *direction unique*. Mais le projet d'un organe ou journal d'éducation, qui servirait la cause du Bureau national à travers tout le Canada, le prouve péremptoirement. Dans le *Bulletin No 1* déjà cité, bulletin publié sous la direction du secrétaire général du *National Council*, page 16, que lisons-nous ?

« Canada has no educational journal devoted to the cause of education as a national task with a national purpose, no journal therefore, through which the information regarding the educational development of one Province is made available to the whole body of Canadian citizenship or the engineer from abroad. »

La conclusion à tirer des citations ci-dessus s'impose: Pour rendre l'éducation plutôt *nationale* que *provinciale*; pour créer un organisme central (*central agency*) qui saura inspirer à la jeunesse canadienne un idéal commun; pour répandre la notion de l'unité nationale (*spirit of unity*); pour abattre les barrières entre l'Est et l'Ouest, entre les races et les croyances par l'entremise de l'école, il faut de toute nécessité établir *une direction unique* par le moyen d'un Bureau national ou interprovincial, créé avec l'assentiment des provinces et le concours du gouvernement du Canada.¹

Dans la revue *The School*, de Toronto, avril 1923, page 523, M. Ney revient au projet qui lui est si cher. Parlant de l'une des initiatives du Conseil national, *National Lectureship Scheme*, il écrit ce qui suit, après avoir exprimé l'espoir que les « lectures » qui seront données d'un océan à l'autre par des éducateurs anglais de marque créeront un plus grand enthousiasme en faveur de l'éducation: « *In this development the utmost degree of co-operation must be secured, for if Canada is to be served, Canada must think and act as a national entity with a national consciousness.* »

Puis le Bureau national, une fois créé, s'occuperait de toutes les questions d'éducation, il ne se contenterait pas d'être un bureau de renseignement. En effet, nous lisons dans la brochure *Retrospective* du *National Council*, seconde édition, page 8: « *The proposal programme has been designed with the object of touching every part of the*

1. Nous venons de recevoir d'Edmonton, Alberta, trop tard pour être utilisé dans le présent article, un important mémoire du Conseil La Vérendrye, des Chevaliers de Colomb, s'opposant catégoriquement à la création d'un Bureau national d'éducation. « Nous voulons, dit le mémoire, entre tous les Canadiens une franche et loyale collaboration, mais nous sommes absolument réfractaires à toute idée d'assimilation et d'unification, particulièrement en matière de religion, de langue et d'éducation, ou organisation scolaire. »

educational field. » Religion, morale, civisme, philanthropie, patriotisme, tous ces termes reviennent souvent dans les brochures du *National Council*.

En toute justice pour le major Ney, nous devons dire que dans son opinion le Bureau national n'aurait aucun des inconvénients du Bureau fédéral. Voici ce qu'il a écrit à ce sujet dans le *Bulletin No 1* du *National Council of Education*, page 13: « *But there is every reason to hope that Quebec will, once convinced that no interference with Provincial rights is even dreamed of, co-operate with the other Provinces, so that equal provision may be made for the two languages of the Dominion. Only by such a provision could the Bureau be regarded as fulfilling the hopes of its advocates as a National Agency for National Unity.* »

C'est là un rêve tout naturel chez un Anglais d'Angleterre, rêve qui ne manque pas de grandeur. Mais pour un Canadien français, dont les ancêtres ont lutté pendant près d'un siècle pour faire reconnaître leurs droits imprescriptibles à des écoles catholiques et françaises, le rêve de M. Ney offre peu d'attraits. Car il faut revenir à ce raisonnement simpliste: Est-ce pour ne rien faire qu'on veut dresser cette immense machine dite le « Bureau national d'éducation », lequel Bureau serait le *National Agency for National Unity*. Et tout ce que fera ce Bureau pour créer à travers le Canada l'« unité nationale », c'est-à-dire un esprit canadien « sans préjugés de race ni de religion », ou ce qui est plus juste, « neutralisé » et « anglicisé », sera exécuté au détriment de l'autonomie scolaire de Québec, autonomie qui repose loyalement et raisonnablement, non sur des « préjugés », mais sur des « différences » de race et de religion, voulues par Dieu, reconnues par les traités et confirmées par l'Acte fédéral de 1867. M. Ney a d'autres préoccupa-

tions. N'est-ce pas grâce à lui qu'il y a au Canada une succursale de l'*Empire Association of Educational Departments*. J'en fournirai la preuve officielle, s'il y a lieu.

Mais on dira: le major Ney n'a peut-être parlé qu'en son nom; son idéal n'est probablement pas celui des Canadiens anglais. Écoutons M. W.-L. Grant, M. A., principal de l'*Upper Canada College*: « *The main point discussed at both conferences was evidently the suggestion of the National Council of Education for the formation of a Canada-Wide Bureau of Education. Such a federal Bureau exists in the United States. There as with us education is a state affair; but in 1867, while the fervor of union was strong in the North, and the South was largely disfranchised, a federal Bureau was established, though naturally without executive powers. Attempts at the formation of a similar Bureau in Canada have always foundered upon the rock of Quebec; and the published reports show that the jealous care of Quebec for the historic institutions forced conferences of 1920 and 1922 to walk very delicately, even though the proposal was not a federal but an interprovincial bureau.*¹ »

Et pas plus tard qu'en décembre 1922, le doyen de la Faculté des Arts de l'Université McGill, M. Gordon Laing, n'a-t-il pas dit devant le *Canadian Club* d'Ottawa, que « le Canada devrait être débarrassé d'un système de sectionalisme ». La *Gazette* de Montréal du 11 décembre, coiffait le compte rendu de la conférence de M. Laing de titres significatifs qui suivent: « *Education is too provincial here, says dean Laing; Canada should be rid of « sectionalism system », he states; Dominion Bureau plans; Its rejection means that clock of education has been set back long way* ». Ici le doyen de McGill faisait

1. *The School*, avril 1923, p. 517.

allusion à la résolution David adoptée par les surintendants et les sous-ministres de l'éducation, réunis à Toronto, en octobre, deux mois avant la conférence Laing. Ce dernier alla jusqu'à dire: « Le pays tout entier est sous l'étreinte d'un sectionalisme qui écrase sa vie même. » ¹

D'où sort donc ce M. Laing? Ignore-t-il que ce « sectionalisme » qu'il méprise, c'est le principe même de notre Confédération. Et ce principe a été placé comme base de la Constitution de 1867, précisément parce que le Canada a été fondé par deux grandes races de langue et de religion différentes qui ont des droits égaux en ce pays, et qui sont parfaitement libres de poursuivre leur idéal particulier et leurs aspirations propres. ²

Mais le plus catégorique, c'est M. Vincent Massey, vice-président du *National Council*, ³ qui dit sans précaution oratoire: « *The second function of the National Council is to promote the unity of Canadian education.* » ⁴ Sans doute, M. Massey entonne lui aussi le refrain de

1. Cf. *The Gazette* et *Le Devoir* du 11 décembre 1922.

2. Cette idée fait son chemin, même chez nos concitoyens de langue anglaise. Pas plus tard qu'en mai dernier, le *Journal*, d'Ottawa, a publié un article très sensé sur ce sujet. *La Presse* du 8 mai en a donné une fidèle traduction. Après avoir dit que les deux millions de Canadiens français de la province de Québec ont droit d'envisager la vie nationale à leur point de vue, d'avoir leur idéal propre et de garder leurs coutumes, le *Journal* ajoute: « Au cours de ces dernières années, la province de Québec, en dépit de nos airs de supériorité, a servi de modèle au reste du pays. Elle a réconcilié la liberté personnelle avec le respect pour l'autorité légitime. Elle a contribué grandement à la prospérité industrielle et a aidé à l'éducation. Elle a contribué de toutes les façons au progrès social, intellectuel et économique de sa population. Elle a fait tout cela sans bruit, sans avoir recours à la publicité et surtout sans dénoncer les autres provinces. Pourquoi, alors, ne pas nous occuper exclusivement de nos propres affaires. » Le *Journal*, cette fois, a parlé d'or.

3. A la récente réunion du *National Council*, à Toronto, M. Massey en a été élu le président.

4. *The School*, p. 513.

l'autonomie des provinces et proteste de ses bonnes intentions: « *At present, there is no means by which our national ideals in education can be expressed. There is no agency which can interpret Canadian educational plans to the outside world. There is no organization through which one province can learn the methods of the others.* » ¹

On ignore ici volontairement les départements ou ministère de l'Instruction publique dont chaque province est dotée.

Ayons donc le courage de poser le problème franchement: le véritable rôle du Bureau national ou inter-provincial d'éducation sera de faire disparaître, petit à petit, le caractère propre de chaque système scolaire provincial ² et de substituer à cette sage organisation locale *a Canada Wide-Bureau of Education*, composé d'éléments divers, protestants et catholiques (un catholique contre dix protestants, vraisemblablement), anglais et français. ³

1. *The School*, p. 513.

2. A preuve, le vœu suivant adopté à la Conférence de Winnipeg (octobre 1919), Conférence d'où est sorti *The National Council of Education*, lequel Conseil rêve à son tour d'une progéniture extraordinaire: le *National Bureau of Education*. Voici ce vœu, qui vise particulièrement la province de Québec, puisqu'elle est la seule province du Canada où la contrainte scolaire n'existe pas: « *That this Conference expresses its conviction that provision should be made for free and compulsory education up to the age of 16 years and partime education for all the youth of Canada up to the age of eighteen* ».

Ce n'est pas si anodin que ça, n'est-ce pas! Le vœu qui précède est reproduit de la brochure *Resolutions adopted by National Conference on Character of Education*, etc., p. 5, Winnipeg, 1919.

3. Au projet du comité nommé par Lord Dorchester en 1787, lequel comité fit rapport en 1789 et suggéra la formation d'un seul Bureau d'éducation composé de catholiques et de protestants, et la création d'une Université neutre, Mgr Hubert répondit à la demande d'approbation qu'on lui fit: « On a annoncé d'avance une union qui protégerait les *catholiques et les protestants*. Voilà des termes bien vagues. Quels moyens prendrait-on de réaliser cette union si nécessaire? En préposant à l'Université, dira quelqu'un, *des hommes sans préjugés*. Mais ceci ne fait qu'accroître la difficulté au lieu de la résoudre » (Chauveau, *l'Instruction publique au Canada*, p. 58). Et le prévoyant évêque expliquait ses craintes en disant que dans le langage moderne « un homme sans préjugés est un homme opposé à tout principe de religion ». Nom-

Après plus d'un siècle, nous reviendrions au fameux « Bureau neutre » que combattit Mgr Hubert, en 1789, avec une clairvoyance providentielle.

Après plus d'un demi-siècle, nous reviendrions au projet de l'Union législative de 1864, combattue victorieusement par Georges-Étienne Cartier, en 1867.

Exagération, dira-t-on!

Nous voudrions qu'il en soit ainsi.

Mais raisonnons: Ou le Bureau national projeté jouera un rôle anodin, ou il jouera un rôle sérieux.

Dans la première alternative, ses promoteurs se consacreront à une tâche vraiment ridicule par une mise en scène presque mondiale, qui nécessita pour la réunion d'avril dernier à Toronto, une vraie mobilisation des forces pédagogiques de l'Angleterre, de la France, de Terre-Neuve, de Bahamas, de la Nouvelle-Zélande et de toutes les provinces du Canada.¹ Ajoutons des impérialistes notoires comme Lord Robert Cecil et Sir Robert Baden-Powell.

Donc le dessein poursuivi ne saurait être anodin.

Dans la seconde alternative, le Bureau interprovincial accomplira une mission considérable avec des moyens d'action puissants et variés. Déjà les sympathies actives des divers *Clubs* du Canada² lui sont acquises, ainsi que celles des *Boy Scouts* (avant-gardes des *Y. M. C. A.*), *Girl Guides*, *Imperial Order of Daughters of the Empire*, *University Women's Club*, *Empire Club*, *Women Voter's*

breux aujourd'hui sont les hommes sans préjugés, pour qui la race et la religion sont des *préjugés* et qui fréquentent sans scrupule des associations ou *clubs* neutres où il n'est pas seulement question de commerce et d'industrie, mais aussi et surtout de civisme, de philanthropie et d'une religiosité vague et neutre.

1. Cf. *Circular No. 2*, du *National Council of Education*.

2. Grâce à l'attitude clairvoyante et courageuse de M. le Dr Philippe Hamel, de Québec, le *Rotary Club* de cette ville a refusé de faire de la propagande en faveur du *National Bureau*.

*League, Toronto Council of Women.*¹ Si toutes les provinces, y compris Québec et le gouvernement fédéral, souscrivaient au projet d'un Bureau national d'éducation, on voit d'ici l'immense et irrésistible influence que ce Bureau exercerait avant longtemps sur les régimes scolaires provinciaux. Les provinces anglaises auraient peu à souffrir de cette emprise tentaculaire, peut-être; mais la province catholique et française de Québec, dans quelle situation serait-elle, si elle consentait à contracter ce mariage pédagogique mixte, que nos pères ont toujours repoussé avec dignité et fermeté?

Elle renoncerait de gaité de cœur, avec une légèreté impardonnable et une insouciance de l'avenir voisine de la démence, au *roc solide* sur lequel l'Acte de 1867 a jeté les bases de notre citadelle scolaire française et catholique, que nos évêques et nos hommes d'État ont édifiée et parachevée dans la suite.

Souscrire au principe du Bureau national, qui ne serait que le *portique* du Bureau fédéral, ce serait admettre à la face du pays que la Constitution de 1867 a été imprévoyante en matière d'éducation, qu'elle a fait complètement faillite dans ce domaine et que, notamment, la province de Québec a échoué pitoyablement et qu'elle est incapable de gouverner ses propres écoles.

Or, les faits démontrent tous les jours qu'au point de vue religieux et moral, comme au point de vue intellectuel et économique, la province de Québec supporte honorablement la comparaison avec les provinces anglaises, et que, dans certains cas, on lui concède volontiers le premier rang.

1. Noms des sociétés mentionnées au programme de la réunion du *National Council of Education*, tenue à Toronto, en avril 1923.

Après tout, depuis 1867, la province de Québec a-t-elle rempli son devoir « national » vis-à-vis des autres provinces, oui ou non? A-t-elle manqué au moindre de ses engagements à l'égard du pouvoir fédéral? Au point de vue religieux, moral, intellectuel et matériel n'occupe-t-elle pas une situation honorable, comparée aux autres provinces? Du propre témoignage des Canadiens anglais eux-mêmes notre province n'est-elle pas la plus prospère au point de vue économique et la plus propice aux industries, étant donné le bon esprit de sa classe ouvrière! Au point de vue politique, est-ce que Québec envoie à Ottawa des hommes d'État inférieurs à ceux des autres provinces? Au point de vue budgétaire, est-ce que Québec ne paie pas sa large part des dépenses publiques fédérales.

La province de Québec a rempli « tout son devoir national » dans la Confédération depuis 1867. Elle a tenu tous ses engagements, et dans le domaine scolaire, *seule* elle a respecté royalement les droits et privilèges de la minorité qui s'est confiée naguère à sa justice et à sa loyauté. Ce qui ne l'a pas empêché d'établir pour la majorité un système scolaire que plusieurs provinces lui envient, système qu'elle s'efforce de compléter et d'améliorer chaque année.

Que veut-on de plus?

Ne serait-on pas justifiable de dire à tous les pontifes de l'« éducation nationale », de l'« unité nationale » et de l'« esprit national », au sens neutre et anglicisant, fichez-nous la paix et agissez comme bon vous semblera, en dehors de la province de Québec, à la condition que les droits des catholiques et ceux de la langue française y soient respectés.

Québec est un État français et catholique, respectueux de la Constitution fédérale et loyalement soumis au souverain d'Angleterre. Il ne désire pas changer d'allégeance et restera fidèle au roi, quand d'autres l'auront renié, peut-être, pour devenir Américains.

Mais ce que l'État de Québec ne tolérera pas, c'est qu'on lui force la main pour changer les conditions sociales que lui a garanties l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, pas plus qu'il ne tolérera la main-mise des étrangers sur son système scolaire: ses fils, les premiers Canadiens, sont majeurs au sens historique du mot et prétendent gouverner à leur guise la maison qu'ils ont bâtie à leurs frais.

Loyaux, mais Français et catholiques, voilà l'une des devises chères aux Canadiens français.

Prière d'en tenir compte.

D'ailleurs, voici un fait historique que je sou mets sans passion à mes concitoyens de langue anglaise; et cela dans l'intérêt national le mieux entendu: il y a une race canadienne-française et catholique, établie dans la plus ancienne province du Canada depuis trois siècles et plus; cette race veut, avec conscience et énergie, demeurer française et catholique.¹ A cette fin, ses grands politiques lui ont assuré, dans le plan de la Confédération canadienne, une indépendance absolue des autres provinces et du pouvoir central en matière d'éducation, et cela depuis l'école primaire jusqu'à l'université. De

1. A un *pèlerinage* de Bonne Entente qui eut lieu à Toronto, en mars 1923, M. Ferdinand Roy, du Barreau de Québec, a rappelé cette vérité élémentaire de la plus heureuse façon. S'adressant à nos amis d'Ontario, M. Roy, dit: « La raison pour laquelle vous devez rester Canadiens anglais aussi bien que nous devons rester Canadiens français, c'est que nous ne pouvons pas forcer la nature, pas plus que nous ne pouvons changer notre tempérament ou renoncer à nos origines. » *Le Soleil*, 22 mars 1923.

Dans *L'Action française*, de Montréal, novembre 1922, M. Antonio Perrault, du Barreau de Montréal, a aussi traité ce sujet important de la nationalité canadienne-française, dans un article très élaboré, intitulé: « Le sens national ».

quel droit, nous, les descendants de la génération de 1867, abandonnerions-nous la moindre parcelle de cette liberté scolaire si précieuse, placée à la base même de l'édifice fédéral?

Eh! bien, en entrant dans un Conseil interprovincial, qui se donne pour mission précisément d'amoindrir le caractère provincial de nos écoles, en attendant sa déformation par l'école *unique* et *nationale*, conséquence inévitable de la centralisation pédagogique, les Canadiens français de 1923 trahiraient leurs ancêtres de 1789, de 1846¹ et de 1867.

Puis, il n'y a pas que le « fait historique » à considérer, il y a aussi une « question de principe ».

Nos amis les éducateurs protestants — et je ne leur en fais pas un reproche — c'est leur affaire — se réclament, en pédagogie et en psychologie, de Kant, de Rousseau, de Spencer et de Stuart Mill, et dans ce qui touche à l'origine des espèces, de Darwin.

Nous, les éducateurs canadiens-français et catholiques, nous nous réclavons avec fierté et conviction — c'est aussi notre affaire — de saint Thomas, de saint Bonaventure, d'Albert le Grand, de Suarez, de Bossuet, et dans ce qui touche à l'origine des espèces, de la Genèse triomphalement vengée par le grand Pasteur.

En résumé, nos confrères canadiens-anglais appartiennent à l'école pédagogique « anglo-protestante », tandis que les instituteurs canadiens-français appartiennent à l'école pédagogique « franco-catholique ».

La réforme nous sépare! qu'y pouvons-nous?

Cela dit sans reproche ni récrimination, respectant les convictions sincères de nos frères séparés.

1. Ce n'est qu'en 1846 qu'un régime scolaire confessionnel a été définitivement concédé au Bas-Canada.

De plus, les neuf-dixièmes des écoles de la province de Québec sont françaises non seulement par la langue d'enseignement, mais aussi par les manuels, les méthodes, les procédés, la discipline. Dans ce domaine, la France traditionnelle est notre guide et nous lui empruntons filialement ce que nous trouvons de mieux chez elle, et ce qui convient à nos traditions, dont les origines remontent au grand siècle de Louis XIV.

Les provinces anglaises s'inspirent à Londres ou à Washington: qui peut leur en faire un reproche?

Il faut donc que les deux groupes ethniques sachent en prendre leur parti: ils ne peuvent habiter sous le même toit scolaire pas plus que fréquenter le même temple religieux, jusqu'au jour ardemment désiré où toutes les dénominations chrétiennes viendront se ranger humblement autour de l'unique pasteur véritable, le Pontife romain, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

La Providence a voulu que deux peuples distincts par la langue et la religion habitent le Canada. La prudence et la justice veulent à leur tour que dans les domaines religieux et scolaires nous restions chacun chez nous, et cela sans acrimonie comme sans méfiance. La Constitution fédérale, qui porte la signature du Souverain du Royaume-Uni, confie sagement à chaque province du Canada, le soin d'organiser ses écoles suivant le caractère et les aspirations de la population qui l'habite.¹ Respectons ce pacte d'honneur et ne cherchons

1. Sur ce point, nous avons le témoignage aussi ferme que clairvoyant de l'honorable premier ministre de Québec, M. Alexandre Taschereau. Parlant à un banquet donné en l'honneur des sous-ministres de l'éducation des provinces anglaises réunis dans notre capitale provinciale (octobre 1920), M. Taschereau s'exprima avec courage et franchise et il fit cette déclaration, que nous avons déjà mentionnée dans *L'Enseignement primaire* de décembre 1920 et dans *Le Canada français* de décembre 1922.

« La clef de voûte de notre Confédération se trouve dans l'attribution à chaque province d'une autonomie COMPLÈTE en ce qui concerne l'instruction publique, et le jour où l'on portera atteinte à ce qui nous tient unis, tout l'édifice national s'écroulera. » On ne saurait mieux dire.

pas, par un moyen détourné, à escamoter l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Concentrons plutôt nos efforts sur les paragraphes de cet article qui « obligent » les gouvernements provinciaux à respecter les droits des minorités en matière d'éducation. Voilà un chapitre dont l'actualité peut fournir immédiatement au *National Council of Education* l'occasion d'exercer son zèle en dehors de Québec: ce sera du véritable et utile *citizenship*, très favorable à l'« éducation du caractère ».

C.-J. MAGNAN.



APPENDICE A

« THE NATIONAL COUNCIL OF EDUCATION »¹

Quelques journaux de Montréal ont annoncé que le 9 avril prochain sera tenue dans cette dernière ville « la troisième Conférence sur l'éducation ». Cette conférence, d'après *La Presse* et *La Minerve*, « fournira l'occasion aux éducateurs du Canada de discuter les différents problèmes de l'éducation en notre pays, et surtout de l'efficacité de notre système éducationnel pour la formation de bons citoyens ». Cette conférence est organisée par le *National Council of Education* dont le siège social est à Winnipeg et qui a pour secrétaire général, le major Alfred Ney, venu d'Angleterre au Canada depuis cinq ans à peine.

Jusqu'ici nous avons cru, et nous le croyons encore, que le Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec avait la compétence et l'autorité nécessaires pour étudier ce grave problème.

D'après le programme annoncé dans les journaux, le *National Council* a convoqué à Montréal, pour le 9 avril, des conférenciers d'Angleterre, de France, des États-Unis et des différentes provinces du Canada, y compris celle de Québec. Ce sera donc un congrès international. A la fin du programme on lit: « Pendant la Conférence, probablement le dernier jour, il y aura réunion générale de tous les délégués pour discuter du *but* et de l'*avenir* du *National Council of Education* ».

Dans *L'Enseignement primaire* et *Le Canada français* de décembre 1922 et juin 1923, nous avons fait connaître,

1. *L'Enseignement primaire*, mars 1926.

avec *pièces* à l'appui, le *but* du *National Council of Education*, et dit ce que l'*avenir* nous réservait, à nous, Canadiens français, si nous souscrivions au principe faux et dangereux d'un Conseil d'éducation neutre pour tout le Canada et tendant à créer un organisme pédagogique *national* ou *fédéral*, contrairement à l'esprit et à la lettre de la Constitution canadienne, qui laisse à chaque province la tâche de l'organisation scolaire, droit primordial pour la province catholique et française de Québec.

En connaissance de cause, nous combattons depuis vingt-cinq ans l'idée d'un Bureau fédéral d'éducation, laquelle idée s'est muée plus tard en un Bureau national d'éducation, et, en dernier lieu, en un Conseil national d'éducation. Le nom a pu changer, mais l'idée reste la même: créer une organisation scolaire permanente fédérale, c'est-à-dire un Conseil composé des représentants de *toutes* les provinces du Canada d'où sortira dans une décade le fameux Bureau fédéral, projet combattu naguère avec fermeté par M. P.-B. de LaBruère, ancien surintendant, et auquel s'oppose avec non moins de fermeté, son successeur, l'honorable M. C.-F. Delâge, Bureau remisé pour l'instant afin de ne pas effrayer la province de Québec. Le Bureau fédéral engendrera plus tard l'« école nationale », c'est-à-dire neutre et anglicisante.

En matière d'éducation, il y a des concessions qui ne sont pas permises.

C.-J. MAGNAN

APPENDICE B

D'OÙ VIENT L'IDÉE D'UN BUREAU FÉDÉRAL ?¹

D'où vient donc cette idée d'un Bureau central d'éducation? Il est évident qu'on est allé la chercher aux États-Unis. On ne s'en cache pas, du reste; car je lisais en toutes lettres dans un journal anglais de Montréal, en novembre 1898, la phrase suivante qui, je crois, représente parfaitement l'opinion des partisans du fédéralisme en éducation:

« Le Bureau d'éducation à Washington a été créé par une loi adoptée le 2 mars 1867. Il forme partie du département de l'Intérieur. Le chef du Bureau s'appelle le commissaire de l'éducation. Ses fonctions sont de recueillir des statistiques et des faits montrant la condition et le progrès de l'instruction dans les divers États et dans les territoires, et de publier, sur l'organisation et la direction des régimes scolaires et les méthodes pédagogiques, toutes informations propres à aider le peuple des États-Unis à établir et à maintenir des systèmes efficaces d'écoles, ou à promouvoir autrement l'œuvre de l'éducation par tout le pays. »

Le Bureau de Washington est donc le modèle d'après lequel on voudrait établir un ministère de l'éducation à Ottawa, comme le mémoire présenté à Sir Wilfrid Laurier l'exprime, d'ailleurs, en toutes lettres.

Eh! bien, si l'on étudie les Constitutions qui régissent le Canada et la république des États-Unis, on aperçoit entre elles des différences notables. Notre régime gou-

1. Cet appendice B est tiré de l'excellente brochure intitulée *Éducation et Constitution*, publiée en 1904, par l'honorable P. Boucher DE LABRUIÈRE, alors surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec.

vernemental est une confédération de provinces dont les attributions ou les pouvoirs diffèrent de ceux des États de l'Union américaine. Par conséquent, ce qui pourrait convenir à l'un des deux pays peut ne pas convenir à l'autre. Il peut aussi ne pas être dans l'intérêt général du Canada, ni même dans celui de l'Empire britannique, de chercher à imiter en tout le peuple qui nous avoisine ou de vouloir assimiler nos institutions aux siennes.

C'était l'idée de Washington de créer au centre de l'Union une université où viendraient se fondre tous les éléments hétérogènes, et d'imprimer par là aux intelligences une direction unique pour façonner l'âme américaine. Il était secondé dans ses intentions par Pinkney, de la Caroline du Sud, et par James Madison, de la Virginie. Le projet de constitution rédigé par Pinkney, à l'époque des réunions constitutionnelles tenues à Philadelphie en 1787, renfermait ces mots: « Le congrès aura le pouvoir d'établir une université nationale au siège du gouvernement. » On rejeta le projet, et le gouverneur Morris, en répondant à Pinkney, déclara que la motion était inutile, le congrès ayant déjà par des textes formels le droit d'adopter tous règlements ou toutes lois au sujet de l'éducation nationale.

Il ressort de ces tentatives centralisatrices que le fondateur de la République et ceux de ses amis qui partageaient son opinion voulaient, par la création d'un haut enseignement et la formation de professeurs spéciaux, préparer la population pour la vie fédérale, en dehors des intérêts particuliers des États.

Ces tentatives du commencement de la République, renouvelées depuis, ont échoué, et même, à l'aurore de ce siècle, on peut dire que l'influence fédérale n'a pas encore profondément pénétré dans la nation américaine. Cependant la *National Educational Association*, dont fait

partie le haut officier fédéral des États-Unis, le *Commissioner of Education*, travaille au ralliement des opinions et, d'après certains écrivains, l'esprit qui domine dans la nation devient de plus en plus centralisateur, accusant une tendance manifeste à faire accepter l'action du pouvoir central.

Je ne crois pas me tromper en disant que ce sont ces principes qu'on veut mettre en pratique au Canada, en s'efforçant de faire établir au siège du gouvernement fédéral un ministre du Bureau d'éducation, dont l'existence pourtant n'est aucunement prévue dans notre Constitution.

QUELLES SERAIENT LES FONCTIONS DU BUREAU CENTRAL PROPOSÉ ?

Dans le mémoire dont j'ai parlé et qui a été présenté au cabinet d'Ottawa, on assigne au Bureau central quatre fonctions principales: 1° La collection de documents relatifs au développement des écoles au Canada et la rédaction de mémoires sur la matière; 2° la préparation d'un compendium annuel sur le mouvement éducateur dans les pays étrangers; 3° la compilation des statistiques scolaires des provinces confédérées; 4° l'étude et la proposition des meilleures méthodes de classer les écoles, d'améliorer la construction, la ventilation et, en général, l'aménagement hygiénique des bâtiments scolaires.

D'après cette énumération, il semble que le rôle du Bureau central se réduirait, en pratique, à peu de chose. On est porté à se dire, en effet, qu'il n'est guère besoin d'un ministère spécial de l'Instruction publique, à Ottawa, pour indiquer aux provinces ce qu'elles doivent faire au point de vue de l'hygiène dans les écoles ou de la compilation des documents. Par exemple, il suffit de

rappeler les publications que le gouvernement d'Ontario a faites, depuis plusieurs années, sur les origines et les progrès de l'instruction dans cette province, pour se demander comment un Bureau fédéral aurait pu mieux faire.

On a allégué le besoin de statistiques. Mais ignore-t-on que le gouvernement du Dominion, en vertu du chapitre 59 des Statuts refondus du Canada, a le pouvoir de recueillir les statistiques qu'il croit utile de posséder ? Le ministre de l'Agriculture peut établir des règlements à cet effet. Et même, si dans une province ou un territoire de la Confédération il existe quelque mode en vigueur ou en général quelque organisation pour recueillir des statistiques vitales, agricoles, commerciales, criminelles ou autres, le gouverneur en conseil peut faire avec le lieutenant-gouverneur de cette province ou de ce territoire, ou même avec l'association ou les personnes en possession du système, des arrangements pour la collection et l'envoi des renseignements qui seront demandés. C'est le paragraphe 4 de la loi.

La loi actuelle est donc suffisante pour permettre au gouvernement fédéral d'obtenir tous les renseignements qu'on peut désirer en matière d'éducation, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les dépenses publiques par la création d'un nouveau département. Les provinces, ajouterai-je, n'ont jamais refusé de communiquer leurs statistiques à Ottawa et, au besoin, le gouvernement fédéral peut s'entendre à ce sujet avec le pouvoir provincial, ainsi que le permet la loi que je viens de citer.

Mais on veut aller plus loin. On veut favoriser la centralisation, et voilà précisément la fin que l'on doit combattre, au nom même de la Constitution.

Le motif principal des auteurs du projet, je le trouve exposé d'abord dans les écrits des journaux favorables au mouvement.

J'ai mentionné le but qu'on assignait au Bureau d'éducation à Washington. Le journal que j'ai cité plus haut, parle aussi du commissaire d'éducation et lui donne le titre de *Statistician and Counsel general to the nation in all questions of public Instruction*. Il ajoute:

« Aux États-Unis, aucune mesure adoptée ou projetée en matière d'enseignement élémentaire, supérieur, universitaire, industriel, médical, légal, sanitaire et spécial de quelque genre que ce soit, ne peut échapper au contrôle du Commissaire. »

Ce but de centralisation, je le trouve implicitement proposé dans une conférence faite, en octobre 1899, à la convention des instituteurs protestants de la province de Québec. Le conférencier ne voyait dans la Confédération du Canada qu'un assemblage de petits États, *petty commonwealth of provinces*, sans lien solide pour les unir, sans esprit d'union pour former une véritable nation, par conséquent sans esprit national. Le remède, le grand remède, serait de créer des écoles vraiment nationales, fondues dans un même moule, ce qui aurait sans doute pour effet de faire disparaître toute différence de race et de religion pour ne constituer qu'un tout compact et homogène. Il est à présumer que chaque école pourrait jouer, dans la municipalité scolaire, un rôle jusqu'à un certain point semblable à celui qu'aurait exercé l'université nationale proposée par Washington. Et, comme couronnement à ce type unique d'écoles, il faudrait, comme bien l'on pense, un Bureau d'éducation dans la capitale de la Confédération.

Le conférencier, qui n'est autre que le Dr Harper, ajoute que, pour améliorer au Canada le système scolaire, il ne faudrait pas hésiter à recourir au besoin au pouvoir central, *even to look to the federal executive for amelioration*. Dans l'exposé de sa thèse, il est allé encore plus loin. Il laisse poindre ses préférences pour l'union

législative des provinces et paraît désirer la destruction du pacte fédératif de 1867. Sous sa plume se trouve le mot *revolution*, révolution d'où sortirait, comme une rose de son bouton, l'école de son rêve.

« La Constitution, dit-il, que nous a donnée l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, contient en elle-même les éléments nécessaires à la formation de la nation, mais ces éléments ne contiennent pas de base sur laquelle on peut fonder une école nationale. L'école nationale ne peut être que le résultat d'une révolution. »

Toutefois la « révolution » que l'écrivain signale comme remède à l'état présent de la Confédération, semble assez éloignée, même dans sa pensée, et il s'en console à l'avance en disant: « Mais nous pouvons avoir au moins en matière d'enseignement un point de convergence, comme cela existe aux États-Unis. Nous pouvons avoir à Ottawa un conseil consultatif central qui, sans avoir aucune fonction administrative directe, constituera ce que l'on appelle en mathématique l'« exposant » du pays. »

C'est là précisément ce que nous ne voulons pas, nous, de la province de Québec, et nous ne sommes pas les seuls, j'ose le croire, à refuser de recevoir d'un commissaire fédéral les opinions qu'il lui plairait d'exprimer et les remontrances qu'il pourrait s'arroger le droit de faire sur la manière d'agir des gouvernements provinciaux.

Tout le monde sait que par la Constitution du pays, l'éducation est sous le contrôle exclusif des provinces. Or, en vertu de quel droit le parlement d'Ottawa adopterait-il une loi pour lui permettre d'établir ce que le Dr Harper appelle *a central advisory sub-department*. Quel pouvoir aurait le gouvernement fédéral de nommer un commissaire d'éducation qui agirait à la fois et comme

statisticien et comme conseiller général de la nation dans les questions qui regardent l'instruction publique ?

Suivant l'opinion de jurisconsultes éminents, ce serait là une violation de l'esprit et de la lettre de la Constitution de 1867, et un empiètement sur l'autonomie des provinces.

Le peuple canadien a encore présentes à l'esprit les très graves difficultés scolaires du Manitoba. Si, malgré l'Acte de l'Amérique britannique du Nord; si, malgré la décision du plus haut tribunal de l'Empire, qui reconnaît au gouvernement central le pouvoir d'intervenir pour faire rendre justice à la minorité, le gouvernement manitobain a refusé de se soumettre, comment peut-on croire que le conseil exécutif du Dominion réussirait à organiser, en de convenables conditions d'efficacité, un département central d'éducation, quand dans la Constitution rien n'indique qu'il ait même le droit de l'établir ?

Je comprends que chaque individu peut avoir ses préférences et se former un idéal de ce que devrait être le pays ou son régime scolaire. Cependant, si nous examinons ce qui se passe chez nos voisins, nous voyons que, dans les diverses sections territoriales de la République, les méthodes scolaires très souvent diffèrent, de même que les programmes; j'oserais dire que pratiquement la décentralisation est absolue, et il n'appert pas que le Bureau d'éducation qu'on nous offre comme modèle ait réussi à établir l'uniformité scolaire. Croit-on qu'au Canada il pourrait en être autrement ?

Le commissaire général qu'on nommerait, quelle que fût sa compétence, aurait-il l'autorité de dicter, par exemple, ce qu'il croirait être le meilleur enseignement dans les écoles de droit, quand les lois des provinces diffèrent et que, dans la province de Québec en particulier, c'est le droit français qui prévaut ?

Il y a aussi une différence considérable entre l'enseignement catholique romain et l'enseignement protestant. Comparez les *high schools* protestants aux collèges classiques catholiques. Serait-il loisible au commissaire en chef ou au département fédéral d'éducation de remanier les méthodes de ces maisons d'éducation, de façon à les assimiler les unes aux autres et à les rendre uniformes ?

Dans une question aussi compliquée, il faut nécessairement tenir compte du caractère, des tendances, des aspirations et des besoins des races diverses qui habitent le Canada, ce dont on ne semble guère se préoccuper. Veut-on une fusion de tous les éléments qui composent le Dominion ? Au profit de qui se ferait-elle ? Il y a là un problème assez difficile à résoudre.

Quant à ce qui concerne la race à laquelle j'appartiens, je puis dire hautement qu'il n'est aucunement dans la pensée de l'élément français d'absorber l'élément anglais et de le dominer. Ce que veulent les Canadiens français, c'est de vivre en paix avec leurs compatriotes des autres origines et de jouir des libertés politiques et religieuses que l'Angleterre leur a octroyées. La Confédération a été établie pour assurer à tous ces mêmes libertés, et toute tentative faite sous un prétexte ou sous un autre pour en venir à l'union législative, est regardée par le peuple de la province de Québec, comme une atteinte aux droits et aux privilèges qu'il possède. Nous savons rendre justice à la minorité religieuse de la province en lui accordant une très large part des deniers publics, et, dans le Dominion où nous sommes la minorité nous avons raison d'espérer que la majorité veut avoir pour nous les mêmes égards.

Une question se présente maintenant à mon esprit. De quelle nationalité serait ce commissaire en chef d'éducation ? Eu égard à l'excellente et haute culture

littéraire et philosophique qui se donne dans les collèges classiques canadiens-français, on peut, dans ma province, entretenir raisonnablement la prétention qu'à la tête du nouveau département serait un Canadien de langue française. Les partisans du Bureau fédéral d'éducation pensent-ils que ce commissaire canadien-français, cet « exposant » de la nation — *exponent of the nation*, comme on l'appelle, — dont l'intelligence aura été façonnée dans un moule autre que celui de son concitoyen anglo-saxon, qui aura sa façon particulière d'apprécier les régimes scolaires, pourra réellement justifier son titre et exprimer sur les questions d'enseignement des opinions propres à satisfaire tout le monde, de manière à ne pas susciter de récriminations dans certaines provinces ?

Si, au lieu d'être Canadien français, ce commissaire est d'origine anglaise ou irlandaise, pourra-t-il faire mieux ? Je ne le crois pas.

Le véritable « exposant » des provinces, ce sont, là où il en existe, les conseils de l'Instruction publique, lesquels, composés de membres compétents, sont, dans mon opinion, beaucoup plus aptes à décider les questions scolaires que ne le serait un officier du pouvoir fédéral, parce qu'ils sont au fait des besoins locaux, tout en ayant une juste compréhension de ce que doit être le sentiment national du pays.

Le Dr Harper voudrait *a central advisory sub-department* à Ottawa. Qu'on me permette de dire que j'aurais moins confiance dans ce Bureau, pour décider les questions qui regardent les écoles protestantes de Québec, que dans le Comité protestant de notre Conseil de l'Instruction publique.

Il y a trois ans, le gouvernement impérial a publié plusieurs volumes de documents très intéressants et très détaillés sur les systèmes scolaires des colonies anglaises. Je ferai observer que pour obtenir ces renseignements,

le ministre des colonies n'a pas cru qu'il fallait créer à Londres un Bureau d'éducation dont le chef aurait été reconnu comme l'« exposant » de toutes les parties de l'Empire. S'il est dans l'intérêt public que le gouvernement d'Ottawa publie de semblables rapports, on ne voit pas, du moins, qu'il soit nécessaire qu'il organise *an advisory board* pour indiquer aux provinces du Dominion le régime scolaire qui, à son avis, leur conviendrait.

En Angleterre, où l'on sait gouverner, le cabinet a la sagesse de laisser à chaque colonie la responsabilité de sa propre règle de conduite.

Le Conseil exécutif du Canada fera preuve d'un grand sens politique s'il observe toujours, à l'égard des provinces, la même prudente réserve que le souverain et son conseil à l'égard des domaines qui font partie de l'Empire.

Je conclus donc que l'association d'éducation fait erreur lorsqu'elle demande au gouvernement fédéral d'établir un département d'éducation contre lequel il y a de si fortes objections, tant au point de vue des intérêts particuliers des provinces qu'à celui de la Constitution qui nous régit. Que l'on discute les questions d'éducation, c'est bien; mais n'ayons pas l'imprudence de solliciter une intervention de la part d'un pouvoir du contrôle de qui l'on a soustrait, avec connaissance de cause, l'organisation scolaire du pays. Nous n'en serons pas moins bons Canadiens, ni moins attachés à nos foyers, et, dans chaque partie de la Confédération, l'on n'en saura pas moins rivaliser de zèle pour augmenter l'efficacité des écoles, bien former les instituteurs, et donner aux enfants une instruction en rapport avec les besoins du pays et les destinées glorieuses qui l'attendent.

P.-Boucher DE LABRUÈRE

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

ENCORE LE « BUREAU FÉDÉRAL D'ÉDUCATION »

	PAGES
Une page d'histoire.....	7
Opinion de l'honorable M. de LaBruère.....	7
Un vœu du Comité catholique.....	8
Le Bureau de Washington.....	9
Une vaine tentative auprès de Sir Wilfrid Laurier.....	9
L'honorable C.-F. Delâge s'oppose au projet.....	11
Une nouvelle orientation: le major F.-J. Ney.....	12
Les <i>Rotary Clubs</i> favorisent le <i>National Council of Education</i>	12
La Conférence de Winnipeg favorise le projet d'un Bureau fédéral: témoignage de M. J.-N. Miller.....	14
Déclaration du major Ney devant le club <i>Kiwanis</i> de Montréal.....	16
La Conférence d'Ottawa.....	19
La Conférence de Toronto.....	22
Déclaration courageuse et catégorique de l'honorable L.-A. Taschereau.....	21
Ferme attitude de l'honorable L.-A. David.....	23

CHAPITRE DEUXIÈME

LE « BUREAU NATIONAL D'ÉDUCATION »

A la Conférence de Winnipeg.....	27
Le Bureau fédéral devient le Bureau national.....	27
Une résolution dangereuse.....	28
Déclaration de M. Black, de Lethbridge.....	29
Pourquoi on change le fusil d'épaule.....	31
On invite les provinces à souscrire.....	32

	PAGES
Un Bureau interprovincial d'éducation.....	33
Direction unique.....	34
<i>National Agency for National Unity</i>	36
M. W.-L. Grant favorise un <i>Canada-Wide Bureau of Education</i>	37
M. Gordon Laing, de l'Université McGill, dénonce le « provincialisme » en matière d'éducation.....	37
Le but du <i>National Council of Education</i> , dit M. Vincent Massey, c'est de promouvoir l' <i>unity of Canadian Education</i>	38
Halte-là!.....	39
Comme au temps de Mgr Hubert.....	40
Raisonnons.....	40
La province de Québec remplit-elle son devoir national?.....	42
Et alors?.....	43
Le fait historique.....	43
La question de principe.....	44

APPENDICE

A. — <i>The National Council of Education</i>	47
B. — D'où vient l'idée d'un Bureau fédéral?.....	49